

<https://enseignants.se-unsa.org/Agregation-pour-des-missions-plus-diversifiees>



Enseignants de l'Unsa

# Agrégation : pour des missions plus diversifiées

- Je suis... - Prof de lycée - collège - Je suis agrégé-e -

Date de mise en ligne : lundi 22 novembre 2021

---

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

---

Avec la création de l'agrégation informatique, toutes celles et ceux qui prévoyaient à terme une disparition du corps des agrégés se sont finalement trompés. Non, l'agrégation n'est pas en voie de disparition et rajoute donc une nouvelle discipline à son éventail.

Concours qui a plus de 250 ans, l'agrégation est pratiquement et pendant longtemps, le seul concours permettant de recruter des enseignants dans le secondaire, les autres étant sélectionnés sur candidature. Aussi, l'essence même de la création de ce corps reflète une volonté de s'assurer d'avoir, sur le territoire, un maillage d'enseignants avec un savoir académique aiguisé.

Or, avec l'arrivée du Capes externe, l'agrégation externe n'a pas disparu et aujourd'hui, les deux concours se font face. Si leurs épreuves diffèrent, leur finalité est la même : recruter de nouveaux enseignants. Ce sont donc deux concours pour une même fonction et une même formation.

Si on exclut l'aspect financier, quel intérêt alors d'être agrégé de nos jours ?

Fin octobre 2021, la cour des comptes publie une note dans laquelle elle suggère de créer un collège universitaire au sein de chaque université et d'y affecter *tout ou partie des enseignants du secondaire intervenant en CPGE ou STS*. Ainsi plus de personnels pourraient encadrer les étudiants et donc leur consacrer plus de temps et un accompagnement plus efficace.

Pour le SE-Unsa, la spécificité de ce corps doit être reconsidérée. Aussi, le SE-Unsa demande que la création de services partagés lycée-université dans le cadre du continuum bac-3/bac+3 soit expérimentée à l'échelle académique. Il réclame, entre autres, que toutes les universités ouvrent régulièrement des concours permettant aux agrégés d'accéder au grade de maître de conférences. De plus, le SE-Unsa revendique que l'enseignement en BTS notamment fasse partie des critères donnant accès au corps des professeurs de chaire supérieure par liste d'aptitude.

Les missions des titulaires de l'agrégation doivent être diversifiées pour revaloriser le concours trop souvent perçu comme ne servant que de promotion interne.